



ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.522-23 à L.522-31,

Vu le décret n°2006-1691, du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 1^{er} juin 2021,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

Article 1 Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est comme suit pour l'année 2025 :

Nom et Prénom de l'agent	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du 1 ^{er} décembre 2025
1. DUBOIS Christophe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe – échelon 8	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe – échelon 5

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

Article 2 Monsieur le Maire de la commune d'Isles-lès-Villenoy est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 L'ampliation du présent arrêté sera :

- Publié ou affiché en mairie
- Transmis au Centre de Gestion pour publicité
- Notifié à l'intéressé

Isles-lès-Villenoy, le 7 octobre 2025

Le Maire,

Frédéric HERVIER

